Syvalom
Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne

TRAITEMENT DES FUMÉES

VEOLIA

Injection de charbon actif
pour piéger les dioxines et les métaux

Injection sur gaine de bicarbonate
pour neutraliser les fumées et capter les métaux lourds, les dioxines et les acides

Économiseur
pour refroidir les fumées avant le filtre à manches et réchauffer l'eau vers le réseau de chaleur

Filtre à manches
pour piéger les poussières

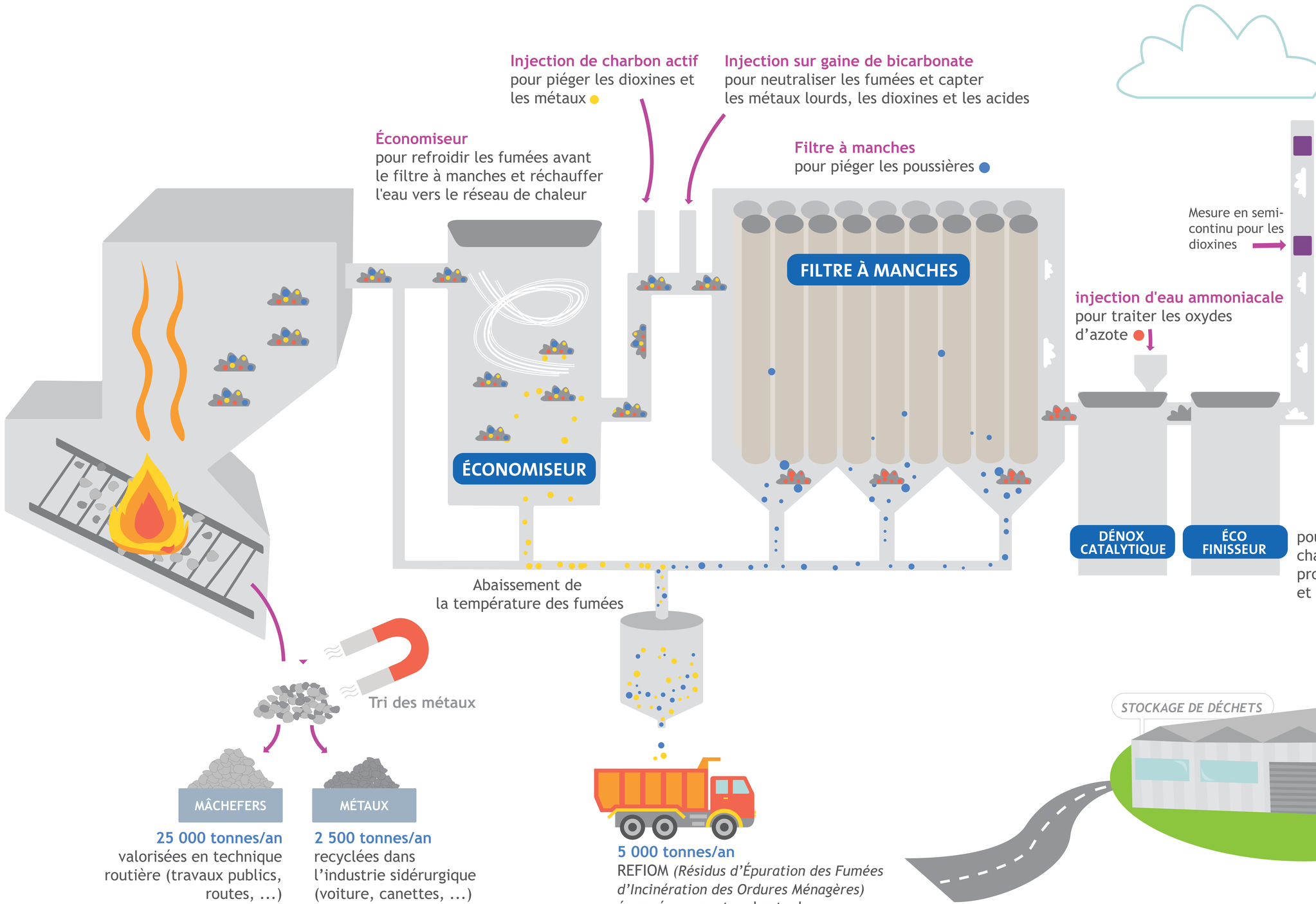

Mesure en continu des rejets dont le mercure

Mesure en semi-continu pour les dioxines

injection d'eau ammoniacale
pour traiter les oxydes d'azote

pour récupérer la chaleur fatale en fin de processus de traitement et produire de l'énergie

LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Abaissement du seuil de nos rejets, dans le cadre de l'évolution des directives européennes en 2023

	Règlementation européenne jusqu'à déc. 2023 (mg/Nm3)	Rejets d'Auréade après travaux, dans le cadre de la nouvelle directive européenne (BREF), à compter de déc. 2023
Poussières	10	5
HCL	10	6
HF	1	0,6
SO_2	50	30
CO	50	30
NH_3	200	10
NOx	200	80

Avant la mise en conformité de la réglementation européenne des BREFS, fin 2023, le Syvalom avait déjà fait le choix d'un traitement des fumées permettant des rejets 40 % inférieurs aux valeurs limites. La nouvelle réglementation complète le traitement pré-existant, notamment pour les NOx.

Abaissement de la température des fumées

Tri des métaux

MÂCHEFERS

25 000 tonnes/an
valorisées en technique routière (travaux publics, routes, ...)

MÉTAUX

2 500 tonnes/an
recyclées dans l'industrie sidérurgique (voiture, canettes, ...)

5 000 tonnes/an
REFIOM *(Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères)*
évacués en centre de stockage

STOCKAGE DE DÉCHETS

Centre de stockage de déchets dangereux